

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt: 86401281.0

⑤① Int. Cl.4: **H01R 13/424**

㉑ Date de dépôt: 12.06.86

④③ Date de publication de la demande:  
16.12.87 Bulletin 87/51

⑦① Demandeur: **SOCIETE FRANCAISE METALLO (SA)**  
56 rue Antoine Marie Colin  
F-94400 Vitry-sur-Seine(FR)

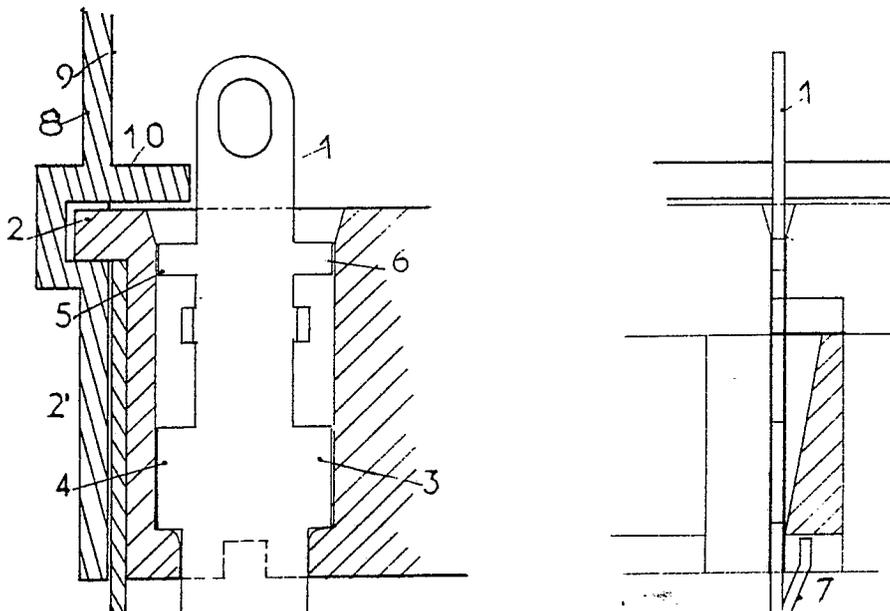
⑥④ Etats contractants désignés:  
DE FR GB IT NL SE

⑦② Inventeur: **Cassan, Daniel**  
6 Rue Moulin d'Amboile  
F-94370 Sucy en Brie(FR)

⑦④ Mandataire: **Letheule, Jacqueline**  
5 Rue José-Maria de Hérédia  
F-75007 Paris(FR)

⑤④ **Perfectionnement apporté au boîtier articulé des fiches mâle des connecteurs de péritélévision.**

⑤⑦ Suivant l'invention, le boîtier articulé 8 assurant le verrouillage en place des contacts tels que(1) des fiches mâle des connecteurs de péritélévision comprend sur ses deux flancs (9) une nervure 10 limitant le recul des moyens de contact (1) en formant butée des saillies de guidage dont les dits connecteurs sont pourvus, de telle sorte que la liaison entre ces derniers reste établie avec les parties femelle correspondantes dans le cas de défectuosité affectant la languette d'encliquetage conventionnelle.



## Perfectionnement apporté au boîtier articulé des fiches mâle des connecteurs de péritélévision.

L'invention concerne les connecteurs dits de "péritélévision" constitués d'une pièce femelle ou "embase" montée à demeure sur le récepteur de télévision et reliée par un câblage fixe aux circuits ou éléments concernés du récepteur, et d'une pièce mâle ou "fiche", compatible, reliée à un périphérique du téléviseur habituellement par un toron de câbles et destinée à en assurer le raccordement au téléviseur d'une manière simple, instantanée et fiable. Elle a plus particulièrement pour objet un perfectionnement apporté au boîtier articulé assurant le verrouillage en place des contacts qui y sont inclus avec leur support isolant et tel que décrit dans la demande de Brevet Européen No 84 4401578.4 du 26.07.85 au nom de la demanderesse.

On sait que dans ce genre de connecteurs qui sont normalisés les moyens contacts sont pourvus d'une languette dite d'encliquetage empêchant le recul de ces contacts le long de leur support. Toutefois, dans le cas de défaillance de cette languette, rien ne maintient les contacts considérés, avec pour conséquence un recul possible de ces derniers supprimant la liaison requise avec les parties femelle correspondantes.

La présente invention a pour objet d'interdire ce recul en toutes circonstances par une forme caractéristique donnée aux flancs intérieurs du boîtier incluant l'ensemble de ces moyens de contact, le support isolant dans lequel ils sont introduits et le blindage disposé autour de ce support.

On décrira ci-après en se référant au dessin annexé un mode de réalisation de l'invention.

La figure 1 représente en coupe transversale l'ensemble précité.

La figure 2 rappelle pour mémoire la disposition de la languette d'encliquetage.

Sur ces figures, la référence 1 désigne l'un des moyens de contact inclus dans le support isolant de type conventionnel. La référence 2' désigne le blindage entourant le support 2. Les références 3 et 4 représentent les saillies de guidage dont est pourvu le contact 1.

Les références 5 et 6 désignent les moyens de guidage complémentaires décrits dans la demande de brevet No 83 13488 du 19 Août 1983 au nom de la demanderesse.

La référence 7 désigne la languette d'encliquetage venant en butée sur le support 2 après introduction des moyens de contact 1. La référence 8 désigne le boîtier articulé qui comprend conformément à l'invention sur son flanc intérieur 9 une nervure longitudinale 10.

Cette dernière constitue butée franche de la saillie

3, limitant ainsi le recul du contact 1 en cas de défaut affectant la languette 7, notamment lorsque la poussée exercée sur cette languette est supérieure à la résistance mécanique de celle-ci, ce qui a pour effet de la déformer et de repousser le contact dans son logement et par suite rendre la fiche impropre à son utilisation.

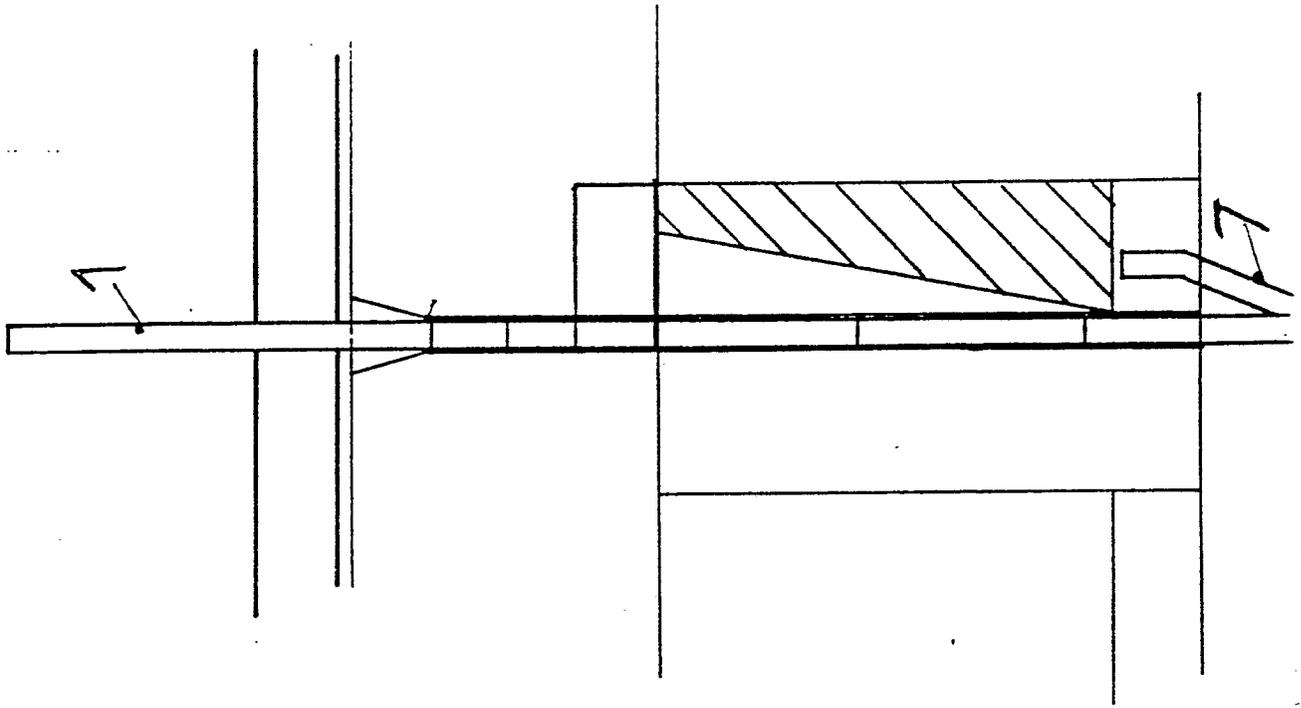
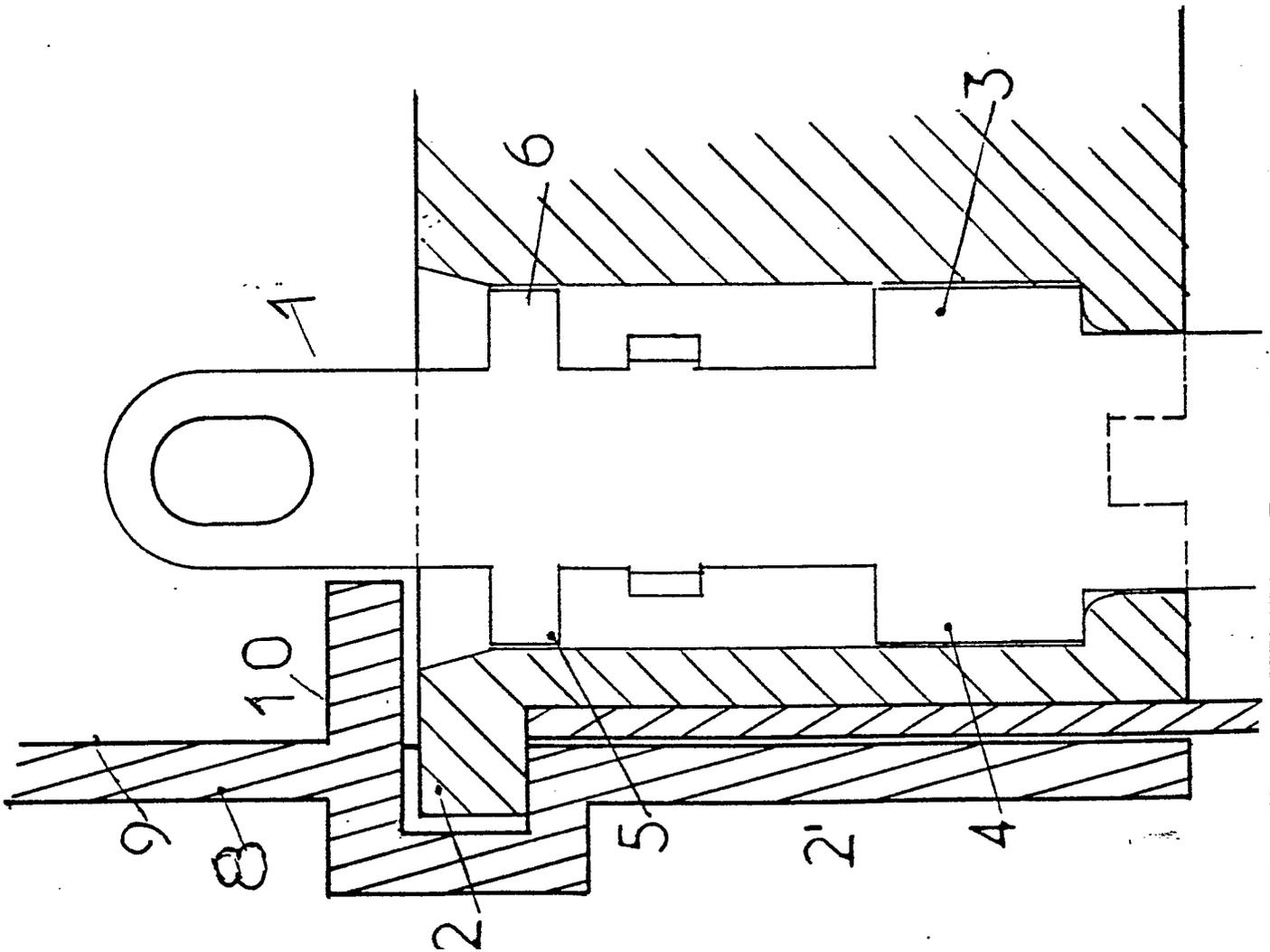
Il est évident que dans ces conditions la limitation du recul précité assure le maintien de la liaison requise entre chacun des moyens contacts 1 et les parties femelles correspondantes.

La coupe que constitue la figure 1 ne représente qu'une moitié partielle du boîtier. Il est évident que l'autre moitié non représentée constitue la symétrie exacte de celle qui est visible.

L'invention est applicable aussi bien aux contacts prévus pour être sertis qu'aux contacts prévus pour être soudés.

### Revendications

1. Boîtier articulé de connecteur mâle pour péritélévision incluant l'ensemble des moyens de contact, le support isolant dans lequel ils sont introduits et le blindage disposé autour de ce support et tel que décrit dans la demande de Brevet Européen No 84 440157.4 du 26.07.85 au nom de la Demanderesse, caractérisé en ce que pour assurer le verrouillage en place des contacts le boîtier comprend sur ses deux flancs intérieurs (9) une nervure longitudinale (10) limitant le recul des moyens de contact (1) en formant butée des saillies de guidage (5,6) dont le dit connecteur est pourvu, de telle sorte que la liaison entre ces derniers reste établie avec les parties femelle correspondantes dans le cas de défaut affectant la languette d'encliquetage conventionnelle.





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	DE-A-3 129 405 (LUCAS) * Page 7, ligne 19 - page 13, ligne 20 *	1	H 01 R 13/424
A	DE-A-2 255 783 (BUNKER)		
A	DE-A-3 330 151 (STOCKO)		
A	GB-A-2 024 538 (GENERAL MOTORS)		
A	EP-A-0 132 535 (PORSCHE)		
A	EP-A-0 175 033 (SOCIETE FRANCAISE METALLO)		H 01 R 13/00
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16-01-1987	Examineur BERTIN M.H.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	